

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/ 150 /F/ 2019-2020 POUR L'ACHAT DES KITS  
SCOLAIRES DES ELEVES DU CYCLE FONDAMENTAL.**

Date de publication: 13/.../2019

Date d'ouverture des offres: 03/.../2019

### 1. Objet

Le Ministère de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, «**pour l'achat des kits scolaires des élèves du cycle Fondamental**».

### 2. Financement du marché

Le marché sera financé sur les fonds propres qui se trouvent à la Banque de la République du Burundi sur le compte n° 3320/144 intitulé «**compte pivot du Fonds Commun de l'Education** ».

### 3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert, tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Ce marché est constitué d'un seul lot des kits scolaires destinés aux vingt-cinq mille (25 000) élèves de la 6<sup>ème</sup> année du cycle fondamental des provinces de BUBANZA et RUTANA réparties dans le tableau ci-dessous:

N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	Cahier de 96 pages quadrillés	50 000
2	Stylos à bille bleu	25 000
3	Crayon noir HP	25 000
4	Gomme crayon	25 000
5	Sac biodégradable	25 000
6	Règle en plastique	25 000

**NB : Les soumissionnaires intéressés par cet Appel d'Offres sont priés de visiter les échantillons relatifs aux fournitures qui constituent ce marché au Ministère de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle BP 1990 Building Education-4<sup>ème</sup> étage N° 405, Tél. (257) 22 22 49 09.**

L'ensemble des fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont à livrés dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires après signature de la lettre de marché par toutes les parties.

### 5. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

### 6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h30 min au Ministère de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle (4<sup>ème</sup> étage N° 405, Building de l'Education). Cependant, en vertu du Code des Marchés Publics du Burundi (art. 127), l'achat du DAO est une condition indispensable pour la participation au marché. Les Candidats intéressés pourront obtenir un jeu complet des documents d'Appel d'Offres rédigés en français en version papier auprès du Ministère de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle (4<sup>ème</sup> étage N° 405, Building de l'Education), moyennant le paiement de cinquante mille (50 000) francs burundais sur le sous compte de transit des recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

### 7. Garantie bancaire de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission deux millions neuf cent francs burundais (2 000 000 FBU).

### Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

### 8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le ...03./...12... / 2019 à 10 heures précises. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

### 9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, au Ministère de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle (4<sup>ème</sup> étage N° 405, Building de l'Education) le ...03./...12 / 2019 à 10h30 min. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à l'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. **Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.**

### 10. Critères de qualification

Les documents exigés en matière de qualification sont détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres, dans les « Données Particulières de l'Appel d'Offres» (DPAO).

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS  
AU MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION  
TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

